



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

Rentrée M2

Centre de Chartres

2024-2025

un centre au service du bien-être des usagers
dans une belle cité d'Art et d'histoire

Présentation de la journée

Matin : 9h-12h30

- Présentation de la formation des M2 Alternants par la DSDEN28- Monsieur Madoré
- Présentation des Services de la DPE – Monsieur Aziz Moubile
- Présentation du Service Social- Madame Christelle Lecomte
- Présentation de la formation SOPA et Alternants par l'INSPE – Bruno Hautin : 10 h00

Après-Midi: 13h30-15h30

- Temps de travail avec les PEMF INSPE/DSDEN, ateliers prise en main de classe.

Après-Midi: 15h30-16h30

- Rencontre avec les tuteurs DSDEN et les tuteurs INSPE en salle d'examens

Intervention de Monsieur Madoré

Adjoint à Madame la Directrice des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale d'Eure-et-Loir



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

Accueil des CONTRACTUELS ALTERNANTS MEEF2 mention 1er degré

Département de l'Eure-et-Loir

Rentrée 2024



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

Bienvenue dans l'académie d'Orléans-Tours et en Eure-et-Loir

Se repérer dans notre institution

Nicole Belloubet

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Jean-Philippe Agresti

Recteur de l'académie Orléans-Tours



Evelyne Mège

Directrice Académique des Services de
L'Education Nationale de l'Eure-et-Loir



Liens très utiles

<https://www.ac-orleans-tours.fr/presentation-des-services-departementaux-de-l-eure-et-loir-122105>

LES CIRCONSCRIPTIONS DE L'EURE-ET-LOIR

Une circonscription représente un territoire dans un département regroupant des écoles primaires.

Elle est dotée d'une équipe de circonscription formée de :

- Un inspecteur de circonscription
- Un secrétaire
- Deux conseillers pédagogiques

Le rôle de la circonscription est de faire le lien entre les services départementaux de l'éducation nationale et les écoles.

Elle assure un rôle de gestion des ressources humaines auprès des enseignants et des directeurs d'école. Elle gère par exemple les temps partiels ou le remplacement des enseignants.

Dans ces missions la circonscription, assure également un rôle d'inspection et de suivi des enseignants notamment le suivi de début de carrière et les inspections tout au long de la carrière afin de s'assurer des bonnes pratiques d'enseignement et les faire progresser.

Enfin les conseillers pédagogiques transmettent, à travers des formations, de nouvelles pratiques pédagogiques aux enseignants tout au long de l'année et de leur carrière.

Chartres 1	Chartres 2	Chartres 3
Chartres 4	Châteaudun	Châteauneuf-en-Thymerais
Dreux 1	Dreux 2	Nogent-le-rotrou
Service Ecole Inclusive 28		

Cliquez sur la circonscription de votre école d'affectation afin d'obtenir les coordonnées des secrétariats.

Le département de l'Eure-et-Loir

- **Mme MEGE**, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN)
- **Mme SALSMANN**, Secrétaire Générale
- **M. MADORÉ**, Adjoint à la Directrice Académique en charge du 1^{er} degré
- **Mme KOWALCZYK**, Chargée de mission formation continue
- **M. MOUBILE**, Chef de la Division des Personnels Enseignants (DPE)
- **M. RIVIERE**, Chef de la Division de la Prospective et des Moyens (DPM)
- **Mme BLONDEAU**, Cheffe de la Division des Élèves et de la Vie Scolaire (DEVS)
- **M. LEDROLLEC**, Chef de la Division des affaires financières et générales (DAFIG)

Les circonscriptions du 1^{er} degré

- **IEN**, Inspecteur de l'Éducation Nationale
- **Assistante de circonscription**
- **CPC** : Conseillers Pédagogique de Circonscription
- **ERUN** : Enseignant Référent aux Usages du Numérique
- **Pôle ressources**
- **RASED** : Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

L'école

- **Le directeur**
- **L'équipe enseignante**
- **Les parents d'élèves**
- **Les collectivités**



L'Eure-et-Loir : un territoire étendu

- Le département de l'Eure-et-Loir est celui le plus au nord de l'académie d'Orléans-Tours et le plus proche de la région Parisienne. D'une superficie de 5880 km², il se compose de 373 communes réparties en 10 communautés de communes. Depuis 2016, quelques communes ont fait le choix de l'union afin de se constituer en communes nouvelles (10).
- Sur les **365 communes** du département, les deux tiers se sont déjà accordées pour mutualiser leur population scolaire en constituant un RPI, qu'il soit concentré ou dispersé. **Par ailleurs, le réseau des écoles publiques compte 28% d'écoles de 3 classes et moins.**
- **Plusieurs circonscriptions couvrent un vaste territoire** (Châteauneuf-en-Thymerais, Nogent-le-Rotrou, Châteaudun, Chartres 2)
- Principalement rurales, ces circonscriptions concentrent un grand nombre de RPI avec des sites isolés. **L'étendue de ces territoires multiplie les relations à entretenir avec les collectivités.**

Les chiffres de l'Eure-et-Loir

- 78 852 élèves 1^{er} et 2nd degrés, public et privé sous contrat
- **Le 1^{er} degré : 41 985 élèves – 328 écoles**

Public : 37 107 élèves – 304 écoles

Privé : 4 085 élèves – 24 écoles

L'Eure-et-Loir, un département qui allie éducation prioritaire et ruralité

1 cité éducative, 2 REP+, 7 REP

1 cité éducative à Dreux-Vernouillet



2 REP+ sur le secteur drouais :

- collège Louis Armand à Dreux
- collège Pierre et Marie Curie à Dreux

2 REP sur le secteur drouais :

- collège Marcel Pagnol à Vernouillet
- collège Martial Taugourdeau à Dreux

2 REP sur le secteur chartrain :

- collège Jean Macé à Mainvilliers
- collège Les petits sentiers à Lucé

2 REP à Châteaudun :

- collège Toma Divi
- collège Anatole France

1 REP à Nogent-le-Rotrou : collège Pierre Brossolette



Le département de l'Eure-et-Loir allie les spécificités de la ruralité et de l'éducation prioritaire.

Un quart des élèves sont scolarisés en éducation prioritaire et presque un tiers des écoles sont en secteur rural.

Le département de l'Eure-et-Loir comptabilise **199 classes dédoublées (GS, CP et CE1)**.



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

La rentrée 2024

« Ne laisser aucun élève au bord du chemin »

Circulaire de rentrée

<https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/oNWaqWPtbTHEPji>

Circulaire de rentrée 2024-2025

Assurer la cohésion sociale dans l'École et par l'École. Permettre à chacun d'aller au plus haut de ses aptitudes et de se préparer à l'exercice de la citoyenneté.

1. La cohésion par la progression de chacun.

Constat : 27 % des élèves entrant en 6e ont une maîtrise insuffisante en français, et 32 % en mathématiques

Evaluations nationales pour chaque niveau scolaire, pour identifier, dès le début de l'année, le niveau de maîtrise des compétences de ses élèves et adapter sa pédagogie.

Plans français et maths : poursuite de la formation en constellations, afin que les PE continuent ces échanges sur leurs pratiques pédagogiques.

En maths, « manipuler, verbaliser, abstraire ».

En français, pratique quotidienne, soutenue de la lecture et de l'écriture de lettres, de mots, puis de phrases et enfin de textes d'une longueur croissante.

Cycle 2 : automatisation du décodage puis tâches plus complexes, compréhension de textes variés et de plus en plus complexes.

Lexique cycle 3 : apprentissage dédié, quotidien et progressif.

Objectif fin CM2 : rédiger un texte de 15 lignes en respectant les règles orthographiques, syntaxiques, lexicales et de présentation.

En français, pratique de la lecture et de l'écrit, selon la circulaire du 12 janvier 2023 (renforcer les fondamentaux).

Compréhension des textes, cycle 3 : pratique régulière et méthodique. Chaque semaine, les élèves lisent au moins deux textes longs (au moins 1 000 mots). Lire, écrire au moins 2h par jour.

Fluence entrée en CM1. Pour tous les élèves ne parvenant pas à lire un texte avec fluidité et expressivité, à une vitesse d'environ 90 mots/mn : pratique quotidienne spécifique pendant au moins 4 semaines, éventuellement renouvelée.

Collège : choc des savoirs : groupes de besoins en français et en maths pour les élèves de 6e et de 5e. Alternance entre temps d'enseignement en classe de référence et temps d'enseignement en regroupement selon les besoins des élèves, pour une prise en charge différenciée en suivant le même programme.

Labellisation des manuels scolaires pour CP et CE1 en lecture, pour guider les PE dans leurs choix, sans être une condition obligatoire.

2. La cohésion par la lutte contre toutes les formes d'assignation.

Favoriser la mixité sociale, l'inclusion et les parcours.

Expérimentation du PAS avec personnels EN et du secteur médico-social, rémunération des AESH sur le temps méridien prise en charge par l'État.

L'inclusion scolaire : 470 000 élèves en situation de handicap scolarisés dans les écoles dont les 2/3 bénéficient de l'aide d'un AESH. Poursuivre l'amélioration de la réponse aux familles, renforcer le soutien aux professeurs.

L'acquisition d'une culture littéraire, scientifique, historique et artistique, vecteur de cohésion sociale. Permettre à tous les élèves de bénéficier d'actions d'éducation artistique et culturelle.

Respect de l'autorité des professeurs, lutte contre les violences :
-renforcer l'autorité des personnels
-lutte contre la violence avec des cours d'empathie dans les écoles maternelles et élémentaires
-renforcement du dispositif PHARE, ouverture d'une plateforme à destination des parents élus, pérennisation du questionnaire harcèlement pour tous les élèves du CE2 à la Terminale.

Les programmes d'EMC révisés entreront progressivement en vigueur à compter de cette rentrée.

Refonte de la carte de l'éducation prioritaire, travaillée localement, au cas par cas.

L'égalité filles - garçons : pratiques pédagogiques non stéréotypées, notamment en mathématiques, de la maternelle à la Terminale + veiller aux appréciations données par les PE.

Appliquer le principe de laïcité.



Quelques focus

Une école engagée pour l'excellence : donner la priorité à la **maitrise des savoirs fondamentaux** par tous les élèves : lire, écrire, compter à tous les niveaux de la scolarité et réduire la proportion d'élèves qui ne maîtrisent pas les compétences en fin de cycle 3.

Renforcer les pratiques d'enseignement en maîtrise de la langue et en mathématiques (poursuite des plans maths et plan français).

Assurer la pleine inclusion de tous les **enfants à besoins éducatifs particuliers** en poursuivant l'**accueil des élèves en situation de handicap**, permettant à chaque élève de réussir et de trouver sa place dans la société.

Une école engagée pour le bien-être : installer un **climat scolaire favorable aux apprentissages** en faveur de la santé mentale des élèves.

Renforcer les **relations avec les parents** d'élèves afin de conforter un climat scolaire de qualité.

S'appuyer sur les **évaluations** des élèves pour **orienter les actions pédagogiques** et mieux les **accompagner** au regard de leurs **besoins = consolider les apprentissages des élèves.**

- **Identifier les besoins des élèves**

- Les évaluations nationales
- Les outils de positionnement du CP à la 3^e



éduscol **POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**
Informier et accompagner les professionnels de l'éducation

- **Répondre aux besoins des élèves**

- S'assurer que tous les élèves maîtrisent les compétences essentielles de l'année précédente
- Accompagnement personnalisé des élèves : différenciation, APC, stage de réussite



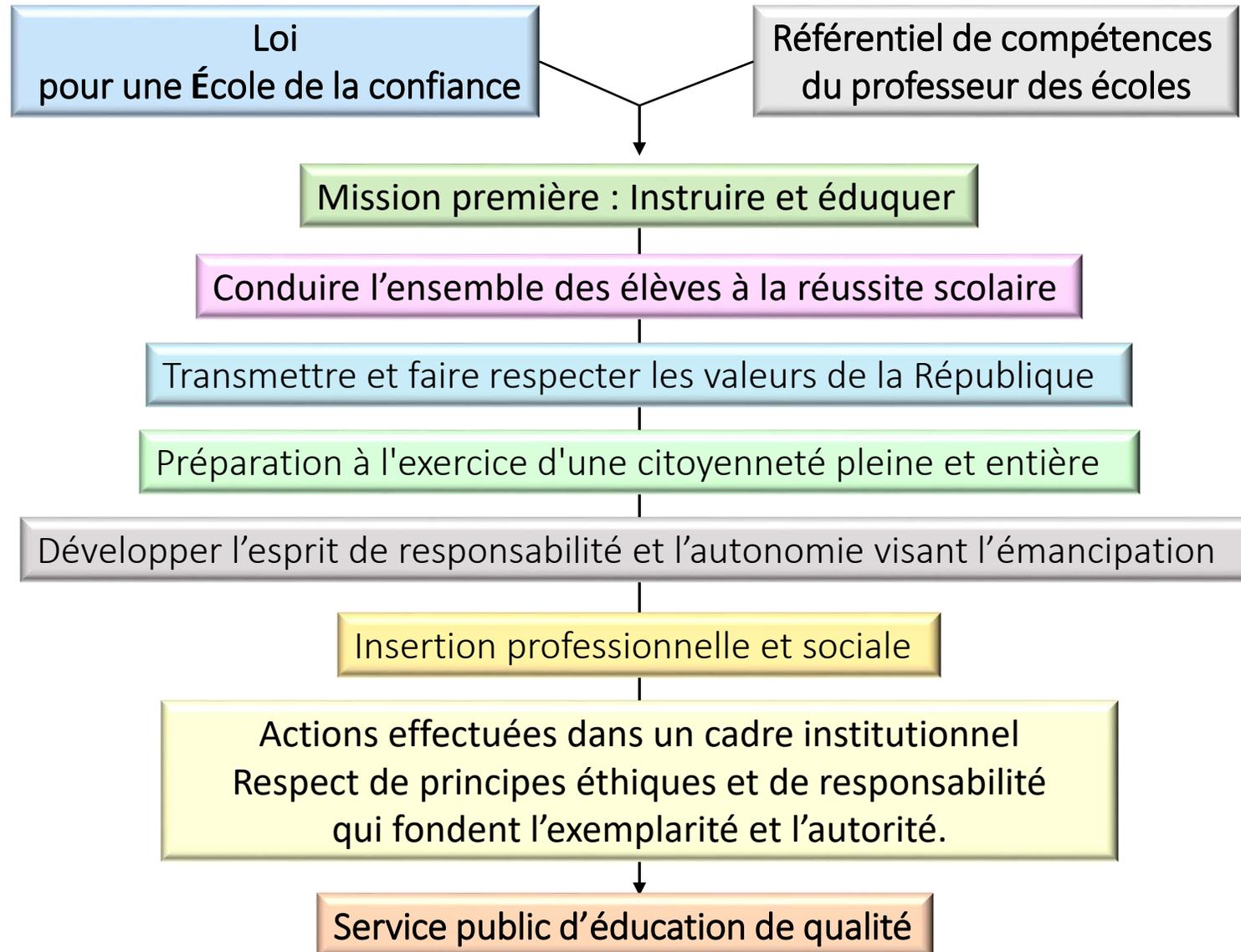
**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

Les attentes de l'institution

Les attentes de l'institution



Des principes

<p style="text-align: center;">Éthiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; le refus de toutes les discriminations ; au travers du devoir de laïcité, de neutralité et d'équité. ✓ Assurer son devoir de réserve en s'exprimant avec retenue en dehors du service (<i>par exemple, ne pas s'exprimer publiquement à propos d'un enfant, d'une famille, d'un collègue, de l'école ou sur un ordre de la hiérarchie</i>). ✓ Œuvrer à la construction d'un dialogue et d'une relation de confiance avec les parents en ayant une attitude professionnelle, sans fuir ses responsabilités ; en invitant les parents, en étant à leur écoute ; en conservant une attitude respectueuse, sans accepter, par exemple, de rendez-vous entre deux portes ; en mettant en place un cahier de liaison. ✓ Participer aux travaux qui rythment l'année scolaire de différents conseils (<i>conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil d'école, conseil école-collège, etc.</i>), aux réunions et formations, dans le cadre des obligations de service.
<p style="text-align: center;">Professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Pendant le temps de responsabilité</u>, toute absence ou congé doit être signalé(e) au directeur sans délai avant la prise de service pour permettre un remplacement éventuel (<i>imprimé d'autorisation ou de justification d'absence à compléter</i>). ✓ <u>Pendant le temps de formation</u>, toute absence ou congé doit être signalé(e) au Responsable du centre de formation (<i>imprimé d'autorisation ou de justification d'absence à compléter</i>). ✓ Il est interdit par la loi de fumer dans l'enceinte de l'école (<i>locaux couverts, cours de récréation, espaces dédiés aux activités sportives, ...</i>) ou de sortir fumer sur le temps de service (<i>surveillance de récréations comprises</i>). ✓ Une tenue vestimentaire et un langage corrects sont exigés.

Des obligations

Des obligations en tant que fonctionnaire :

→ **principes d'égalité, de neutralité et de continuité ;**

Obligations de servir (assurer son service), de discrétion professionnelle, de moralité à l'égard de l'institution, de liberté de penser avec limites ;

Devoirs de loyauté, de réserve.

Des obligations en tant qu'enseignant :

Obligation scolaire, gratuité du service public de l'Education, laïcité.

Obligation d'enseignement, de vie scolaire (hygiène, sécurité, surveillance).

Obligation de transmettre des connaissances et de faire partager les valeurs de la République.

Responsabilité de la sphère éducative (formation, citoyenneté, signalement).

Educabilité, intérêt de l'enfant.

Des responsabilités

<p>Dans la classe</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renseigner le registre d'appel à chaque demi-journée. Un certificat médical est exigible lorsque l'absence est due à une maladie contagieuse. ✓ Prévenir le directeur, en cas d'absence d'un élève non justifiée et/ou prolongée. ✓ Respecter les horaires d'enseignement. ✓ Être et rester responsable pédagogique du projet de la classe et s'assurer de la coordination de l'ensemble du dispositif. (Cf. circulaire et projet pédagogique à établir) lorsque l'on travaille avec un intervenant. ✓ Soumettre à l'autorisation du directeur toute participation exceptionnelle d'une personne étrangère à l'école. ✓ Avoir connaissance des PAI (Projet d'Accueil Individualisé) de la classe. ✓ Avoir des exigences claires vis à vis du comportement des élèves (<i>attitude, posture, langage</i>). ✓ Ne jamais laisser la classe sans surveillance. Ne jamais mettre un(e) élève à la porte.
<p>En dehors de la classe</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accueillir les élèves 10 minutes avant le début de la classe (<i>Circulaire n°97-178 du 18 septembre 1997, I.2.</i>) ✓ Surveiller la sortie des élèves dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours. Dans les classes et sections maternelles, les enfants sont remis, soit aux parents ou aux personnes qui les accompagnent, soit au service d'accueil, soit au personnel enseignant chargé de la surveillance. Ils sont repris, à la fin de chaque demi-journée, par les parents ou par toute personne nommément désignée par eux <u>par écrit</u> et présentée par eux au directeur. (<i>Circulaire n°97-178 du 18 septembre 1997, I.2.</i>) ✓ Surveiller les récréations : l'effectif des enseignants en charge de la surveillance est défini par le directeur. La surveillance doit être active avec circulation de l'enseignant. (<i>Vigilance sur les zones à risques</i>). Le maître accompagne ses élèves jusqu'à la cour (<i>couloirs, escaliers, toilettes sont des lieux propices aux accidents</i>). Ne pas laisser sa classe sans surveillance en attendant le maître de service. ✓ Être présent, quand l'avertisseur sonore retentit pour s'assurer que les enfants se rangent et se calment avant de se rendre en classe. Veiller à ce que tous les enfants soient là. ✓ Sortir régulièrement de l'école (<i>gymnase, dojo, bibliothèque...</i>) avec l'autorisation du directeur sous couvert d'une <u>fiche signée</u>. Veiller à respecter le taux d'encadrement (<i>minimum 2 adultes en maternelle</i>). Prévoir la trousse de secours + PAI (<i>Projet d'Accueil Individualisé</i>). ✓ Surveiller la sortie de la classe d'un(e) élève sur le temps de classe : un enfant ne doit jamais sortir seul de la classe aussi, organiser et limiter les passages aux toilettes sur le temps de classe ; tout comme un(e) élève ne doit jamais quitter seul(e) l'école pendant le temps scolaire. ✓ Laisser sortir de l'école un(e) élève sur le temps scolaire, pour cela faire signer une <u>décharge de responsabilité aux parents</u>.
<p>Pédagogiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à la tenue et l'organisation d'un cahier journal qui est la mémoire du travail de la classe ; il doit être laissé au remplaçant en cas d'absence. ✓ Veiller à la qualité des fiches de préparation pour mettre en place les modules d'apprentissage et les différentes étapes de la construction d'une notion (<i>penser à l'aspect matériel</i>), ainsi qu'à celle des consignes. ✓ Veiller à la clarté des objectifs et des attentes par rapport aux élèves. Les compétences visées doivent être explicitées. ✓ Veiller à son orthographe (tableau et cahiers des élèves...). ✓ Avoir recours à la photocopie de diverses publications (<i>livres, manuels, périodiques, partitions de musique...</i>) dans le respect du droit d'auteur, (<i>B.O n°39 du 27 octobre 2005</i>). La copie intégrale d'une publication est interdite. Les parties d'œuvres copiées ne doivent pas excéder : 10 % d'un livre (soit environ un chapitre) ou d'une partition de musique, 30 % d'une revue ou d'un journal. Si l'ouvrage est épuisé, une autorisation spécifique de photocopie intégrale peut être demandée au CFC. Le nombre de pages de copies (<i>1 feuille de format A4 21 x 29,7 cm ; celle-ci peut comporter la reproduction d'un ou plusieurs documents protégés</i> (ex. : 2 pages d'un album jeunesse, montage de plusieurs extraits) de publications distribuées à un élève au cours d'une année ne peut excéder 100 pages. Indiquer les références des œuvres photocopées (<i>rigueur intellectuelle, respect du droit moral des auteurs</i>).

Les attentes de l'institution

Veiller à la **sécurité** des élèves (surveillance*, temps de transition) ;

** Elle doit être effective, vigilante et continue (cf. circulaire n°2014-089 du 9 juillet 2014) pendant toute la durée au cours de laquelle l'élève est confié à l'institution scolaire soit de l'ouverture de l'école **dix minutes avant l'heure « officielle » de début des cours** jusqu'à l'issue du temps de classe du matin et de l'après-midi et ce pendant la période d'accueil, au cours des activités d'enseignement, des récréations et durant les mouvements de la classe. Ces 10 minutes d'accueil au début de chaque demi-journée ainsi que l'accompagnement de la sortie des élèves à la fin des temps de classe font partie des obligations de service des enseignants.*

Être exemplaire en tant que **fonctionnaire d'Etat**, agent du service public ;

Dispenser les **programmes** ;

Prendre en compte les **recommandations** formulées par le formateur ;

Acquérir des **gestes professionnels** adaptés et construire son **identité professionnelle**, son positionnement ;

Adapter et faire évoluer sa **pratique** ;

Etre rigoureux, sérieux et exigeant dans la **préparation** de son enseignement pour faire réussir chacun des élèves ;

Valoriser, **accompagner**, guider, motiver, encourager les élèves, avoir un regard et des paroles positives (école bienveillante) ; Vigilance sur le non verbal ;

Mobiliser les élèves à la juste hauteur pour entretenir leur **motivation** et les accompagner, prendre en compte les **besoins** de chacun et mettre en place les **adaptations** nécessaires (notion de suivi - lutte contre les inégalités) ;

Améliorer la **progressivité** des apprentissages et la fluidité des **parcours** (notion de rythme) ;

Développer le relationnel avec les **parents** (être à l'écoute, communiquer, associer les familles, co-éduquer) et les **partenaires** (collectivité, associations...);

Transmettre et faire vivre les **valeurs de la République**, le respect, la tolérance, le partage, l'entraide, la coopération, la justice, l'honnêteté, ...



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

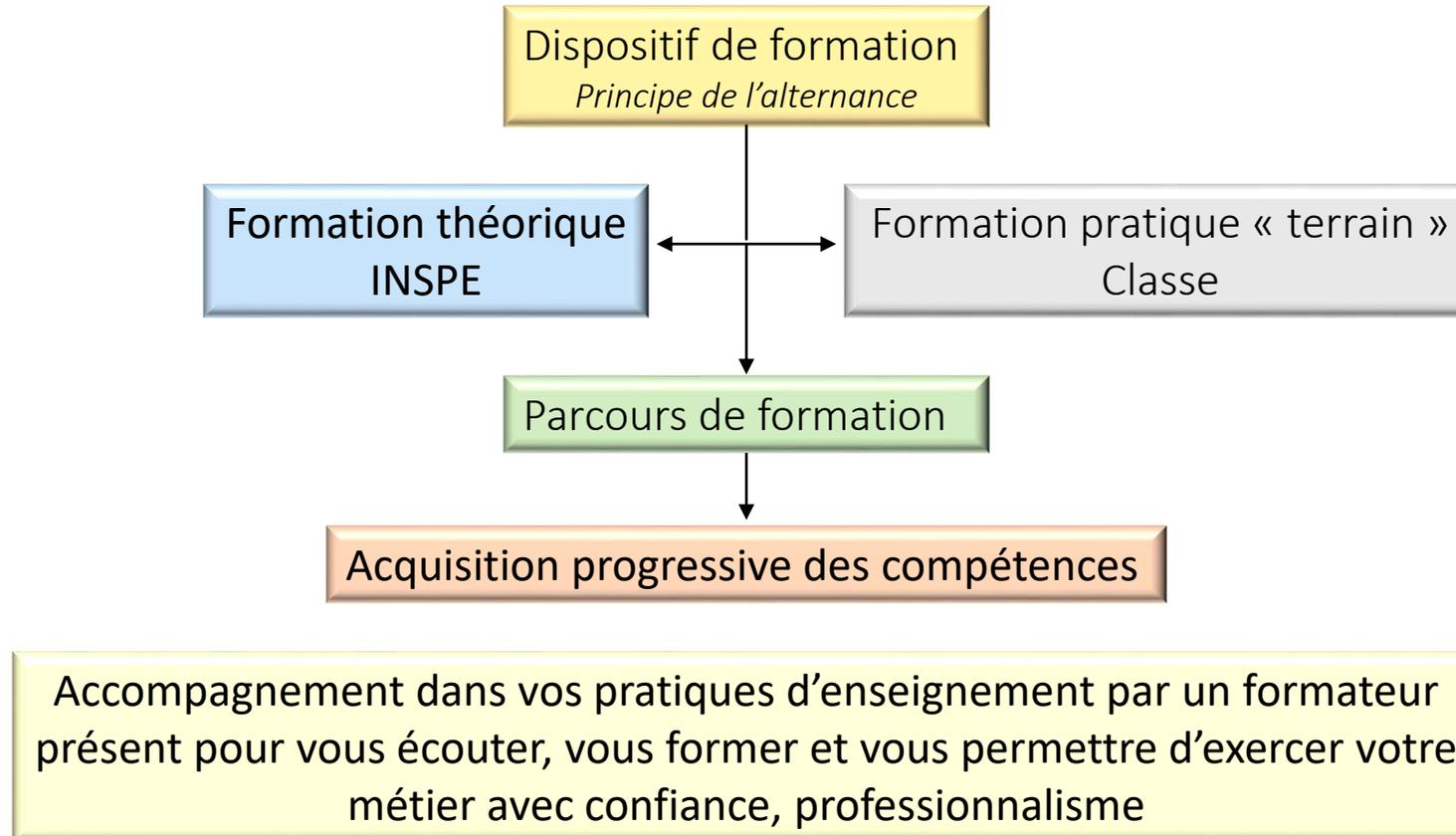
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Eure-et-Loir

Une année de formation

Un temps partagé entre le lieu de stage et l'INSPE ...

Formation professionnalisante



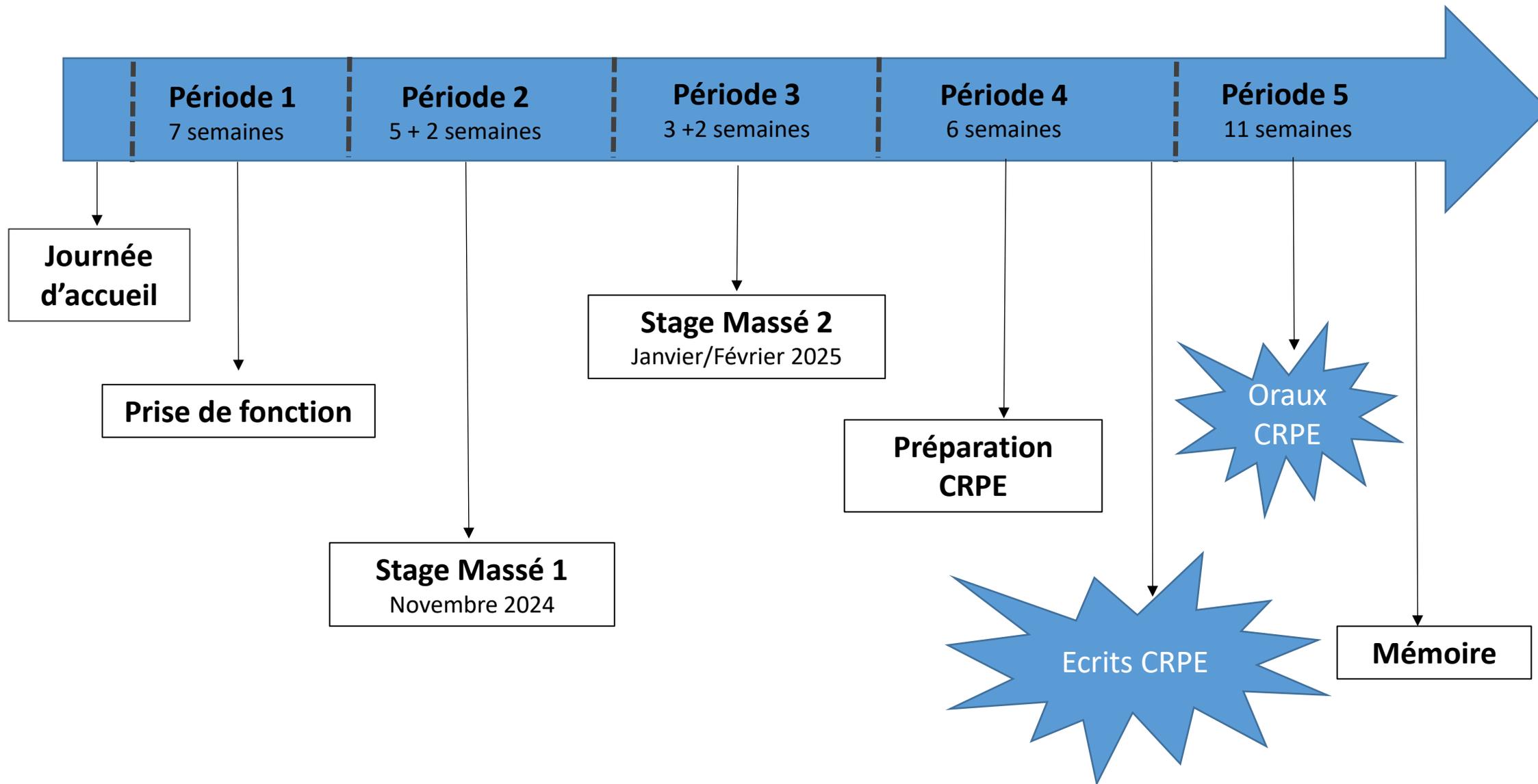
- Analyse de l'activité de la classe ;
- Pratiques pédagogiques permettant la mobilisation des élèves ;
- Capacité à travailler en équipe ;
- Appropriation d'une éthique professionnelle ;
- Prise en compte de l'exigence d'actualisation des savoirs ;
- ...

Organisation de la formation des M2CA :

- 33 % DSDEN soit 12 semaines :
 - ✓ 1 jour de stage filé : mardi
En immersion avec le titulaire lundi 2/09 et mardi 3/09
 - ✓ stage massé n°1 du 18/11/24 au 29/11/24
 - ✓ stage massé n°2 du 27/01/25 au 07/02/25
- 36 heures hors service d'enseignement (1/3 des 108h) pour l'APC, les conseils d'écoles, de maîtres, les animations pédagogiques...
- 66 % INSPE soit 24 semaines

L'accompagnement

- Par la DSDEN et par l'INSPE
- 4 visites :
 - visite n°1 : DSDEN en septembre sur le stage filé (P1)
 - visite n°2 : INSPE sur le stage massé n°1 (P2)
 - visite n°3 : DSDEN sur le stage massé n°2 (P3)
 - visite n°4 : INSPE en mars-avril sur le stage filé (P4)
- un accompagnement du directeur de l'école pour la connaissance de l'organisation administrative et pédagogique de l'école.



Comment mettre à profit la pré-rentrée ?

- Prendre connaissance du fonctionnement de l'école :
 - Documents liés à la sécurité : protocole de surveillance, PPMS, protocole de sortie en cas d'évacuation d'urgence
 - Projets pédagogiques de l'école, notamment le projet d'école.
- Préparer avec le titulaire la réunion de rentrée avec les parents
- Penser la répartition des domaines d'enseignement
- Penser la gestion conjointe des outils de fonctionnement de la classe
- Mettre en place une communication efficace
- 3 ateliers (PEMF) pour commencer à répondre à cette problématique :
 - Préparer le tuilage avec le titulaire : Comment ? Pourquoi ? Anticiper les difficultés liées à une prise en main partagée de la classe
 - Comment s'organiser sur cette journée ?
 - Préparer la pré-rentrée : les conseils indispensables

Organisation de l'accompagnement

Accompagnement effectué par les PEMF : échanges par mail et téléphone + visites obligatoires

Chaque visite fait l'objet d'un compte-rendu ;

Des visites complémentaires sont possibles ;

Description visite :

Travail personnel attendu en amont ;

Rapport à l'écrit, préparations, évolution de la réflexion ;

Une partie observation et une partie entretien ;

Tuteur = point de référence donc pour tout questionnement, passer par le tuteur.

Conseils

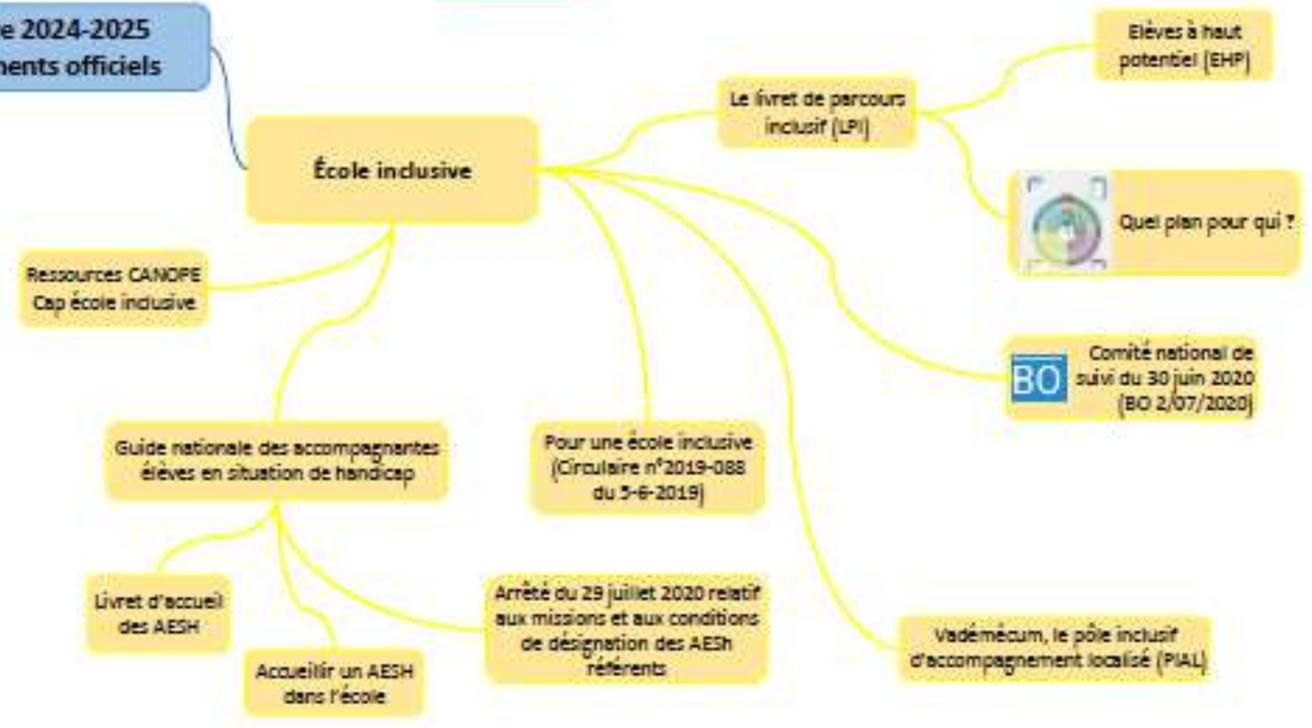
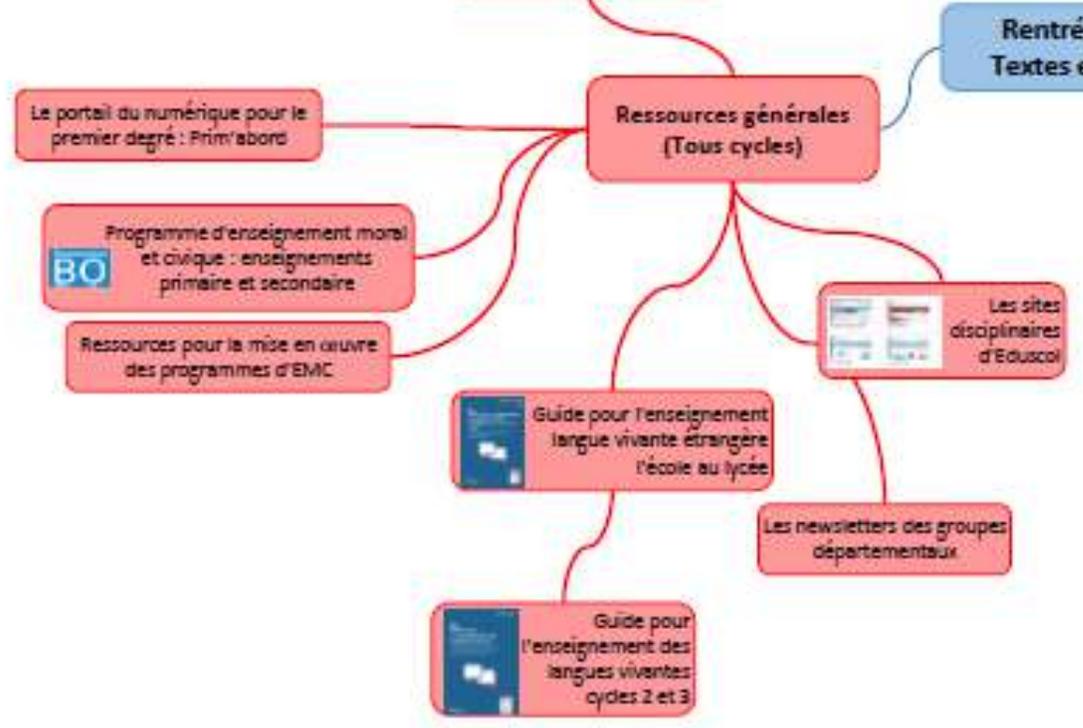
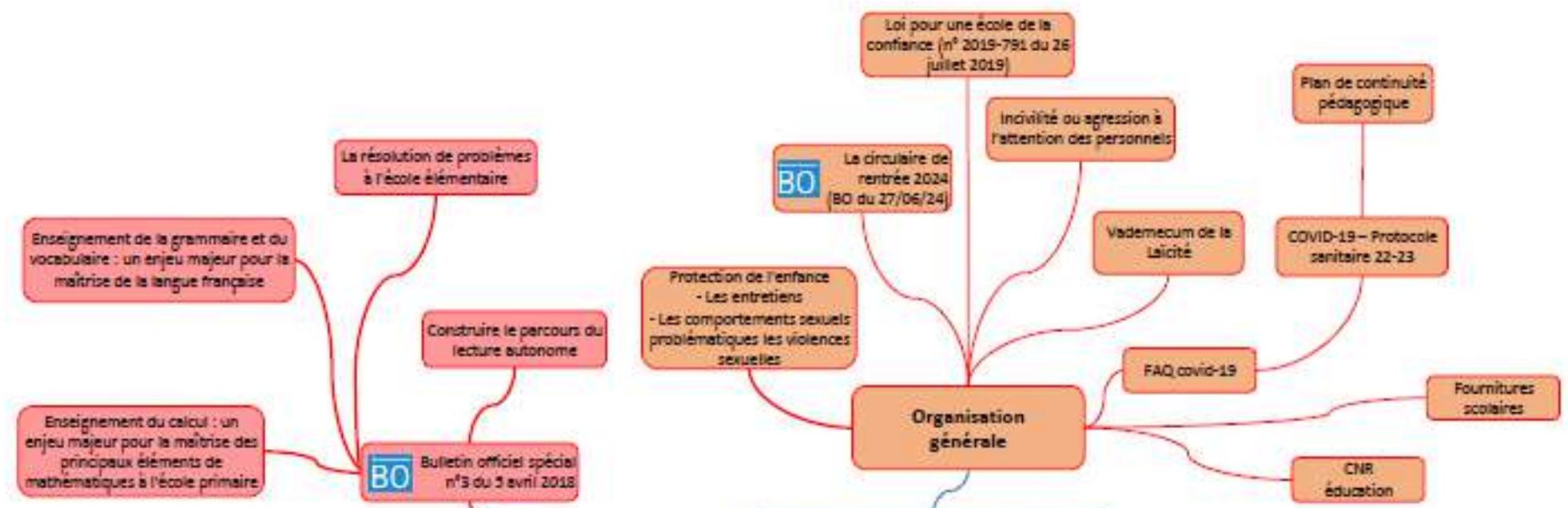
Ne pas rester isolé(e) dans sa classe avec des problèmes, des questions.

Echanger avec les personnes ressources (collègues, directeur, membres du RASED, tuteur PEMF, CPC et IEN).

Fixer un cadre, des règles de vie dès le départ.

Des outils

<https://nuage03.apps.education.fr/index.php/s/7zXgzcnrD78pC9T>



ACADÉMIE D'ORLÈANS-TOURS | DSDEN 28

Messagerie

Eduscol

ARENA Authentification

apps.education.fr

Rentrée scolaire 2024-2025 Textes et documents officiels

Cycle 1

- Guide pour enseigner le vocabulaire
- Guide pour enseigner la construction du nombre à l'école maternelle
- Guide pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture
- Culture littéraire : liste de référence
- Programme consolidé BO n° 25 du 24 juin 2021
- Bulletin officiel n°2 du 12 janvier 2023
- Bulletin officiel n°22 du 29 mai 2019
 - L'école maternelle, école du langage (Note de service n° 2019-064 du 28-5-2019)
 - Découvrir les nombres et leurs utilisations (Note de service n° 2019-083 du 28-5-2019)
 - Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle (Note de service n° 2019-086 du 28-5-2019)
- Je rentre au CP
- Groupe maternelle 93
- Ressources d'accompagnement

Cycle 3

- Attendus de fin d'année et repères annuels de progression (CM1, CM2)
- Ressources d'accompagnement
- La compréhension au cours moyen
- La résolution de problèmes mathématiques
- Programme de sciences et technologie du cycle 3 n° 25 du 22-06-2023
- Programme d'enseignement Arrêté du 17-7-2020 et J.O. du 28-7-2020
- Culture littéraire : liste de référence

Cycle 2

- Évaluations nationales CP et CE1 2020-2021
- Culture littéraire : liste de référence
- 100% de réussite en GS, CP et CE1
- Programme d'enseignement BO n°31 du 30 juillet 2020
- Ressources d'accompagnement
- Attendus de fin d'année et repères annuels de progression (CP, CE1, CE2)
- Le guide "Pour enseigner les nombres, le calcul et la Résolution de problèmes au CP"
- Le guide "Pour enseigner la lecture et l'écriture au CP"
- Le guide "Pour enseigner la lecture et l'écriture au CE1"
- La grammaire du français du CP à la 6e
- La grammaire du français Terminologie grammaticale



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DIRECTION DES SERVICES
DÉPARTEMENTAUX DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
D'EURE-ET-LOIR**

Intervention de Monsieur Moubile

CHEF DE LA DPE



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**DIRECTION DES SERVICES
DÉPARTEMENTAUX DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
D'EURE-ET-LOIR**

Intervention de Madame LECOMTE

ASSISTANTE SOCIALE DES PERSONNELS

MASTER MEEF 1D

M2

M2

EFFECTIFS

64

Gr TD 21 39 SOPA	Gr TD 22 25 Alternants
Gr TP 210/230	Gr TP 220/230
Filé mardi et quelques Lundis/vendredis	Filé mardi

SOPA	ALT
S. BOUVET	N. FLEURY

ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS

L'enseignant-référent M2 est chargé vis-à-vis des étudiants :

- de clarifier les objectifs, les enjeux, l'organisation de l'année de M2.
- de s'assurer que le choix du parcours correspond au projet professionnel de l'étudiant (Ex: Choix du module libre)
- d'expliciter la maquette de formation, d'en faire percevoir les différentes composantes et leurs articulations
- d'aider le stagiaire à organiser et à planifier ses activités en fonction des échéances respectives des différentes composantes de la formation ; lui fournir quelques repères utiles,
- de l'accompagner dans la compréhension du système d'évaluation
- d'assurer le suivi et l'accompagnement des stages ou du projet éducatif
- d'évaluer certaines compétences liées à la pratique et sous-tendues par les unités d'enseignement de la maquette (UE34, UE32 EC2, UE44).

Cependant, en fonction du parcours choisi par l'étudiant.e, certains aspects de ses missions seront spécifiques.

La maquette de formation

Les enseignements

Semestre 9 Total Heures présentiellelles Etudiant	8	127	79
	214		
Semestre 10 Total Heures présentiellelles Etudiant	2	73	81
	156		
Total Heures présentiellelles Etudiant	10	200	160
	370		

Les enseignements (S9)

N°UE	Intitulé de l'enseignement	Volume horaire		
		CM	TD	TP
UE3.1	Les spécificités disciplinaires : des savoirs scientifiques aux savoirs à enseigner et préparation au concours	6	98	45
EC1	EPS - savoirs disciplinaires et didactique		5	6
EC2	Savoirs scientifiques et transposition : mathématiques	2	25	
EC3	Savoirs scientifiques et transposition : français		16	10
EC4	Histoire-Géographie - savoirs disciplinaires et didactique	2	8	2
EC5	Sciences & technologie - savoirs disciplinaires et didactique	2	5	4
EC6	Construire et mettre en œuvre des situations d'enseignement-apprentissage		14	12
EC7	Activités mobilisant des ressources spécifiques		5	5
EC8	Connexion entre les domaines : le français transversal		8	

Les enseignements (S9)

N°UE	Intitulé de l'enseignement	Volume horaire		
		CM	TD	TP
Choix entre préparation au concours (a) ou module libre (b)				
EC9	a. Préparation au concours (EPS + 1 domaine au choix + 1 LV en facultatif)		12	6
	EPS (obligatoire)			6
	 Histoire-Géographie - EMC		12	
	 Arts			
	 Sciences et Technologie			
	Anglais ou Espagnol (facultatif)		6	
	b. Module libre 		12	6
UE3.2	Les concepts transversaux nécessaires au développement des compétences professionnelles	0	14	22
EC1	Climat scolaire, relation éducative (autorité, communication...)		6	8
EC2	Enseigner et apprendre en maternelle		8	6
EC3	Analyses de pratique transversale et disciplinaire			8

Les enseignements (S9)



N°UE	Intitulé de l'enseignement	Volume horaire		
		CM	TD	TP
UE3.3	L'acte d'enseigner et d'apprendre dans une école visant la réussite pour tous	2	13	3
EC1	« Valeurs », éthique, laïcité (anthropologie, EMC)	2	4	3
EC2	Les pratiques pédagogiques démocratisantes		9	
UE3.4	Initiation à la recherche	0	2	9
EC1	Méthodologie de la recherche		2	4
EC2	Séminaire de recherche			5
UE 3.5	Stage	0	0	0
UE 3.6	Stage d'observation à l'étranger (UE facultative)		10	
UE 3.7	Préparation au CAPEFE (UE facultative)	0	10	0

Le CAPEFE - Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Étranger est une certification qui s'adresse à celles et ceux désireux d'enseigner au cours d'une partie de leur carrière à l'étranger dans un contexte plurilingue.

Les enseignements (S10)

N°UE	Intitulé de l'enseignement	Volume horaire		
		CM	TD	TP
UE4.1	Les spécificités disciplinaires : des savoirs scientifiques aux savoirs à enseigner et préparation au concours	2	45	46
EC1	EPS - savoirs disciplinaires et didactique		4	6
EC2	Savoirs scientifiques et transposition : mathématiques	2	5	10
EC3	Savoirs scientifiques et transposition : français		10	10
EC4	Histoire-Géographie - savoirs disciplinaires et didactique		5	
EC5	Construire et mettre en œuvre des situations d'enseignement-apprentissage		9	10

Les enseignements (S10)

N°UE	Intitulé de l'enseignement	Volume horaire		
		CM	TD	TP
Choix entre préparation au concours (a) ou module libre (b)				
EC6	a. Préparation au concours (EPS + 1 domaine au choix + LV en facultatif + préparation épreuve orale entretien)		12	10
	EPS (obligatoire)			6
	Histoire-Géographie - EMC		12	
	Arts			
	Sciences et Technologie			
	Anglais ou Espagnol (facultatif)		6	
	Préparation épreuve orale entretien (obligatoire)			4
	b. Module libre		12	10

Les enseignements (S10)

N°UE	Intitulé de l'enseignement	Volume horaire		
		CM	TD	TP
UE4.2	Les concepts transversaux nécessaires au développement des compétences professionnelles	0	28	30
EC1	Enseigner et apprendre en maternelle		5	4
EC2	Analyse de pratiques transversales et disciplinaires			4
EC3	Développer ses compétences numériques / Enseigner avec le numérique			6
EC4	Pratique de l'école inclusive : principes d'accessibilité pour tous (éducation inclusive) (EPS et SFEA)		10	3
EC5	Coopérer avec les acteurs de la communauté éducative (parents, ASE, REAP, RASED, AESH...)		4	4
EC6	Module d'ouverture		9	9
UE 4.3	Initiation à la recherche	0	0	5
EC1	Méthodologie de la recherche - soutenance du mémoire			5
EC2	Séminaire de recherche			

Les enseignements (S10)



UE 4.4	Stage	0	0	0
UE 4.5	Stage d'observation à l'étranger		10	
UE 4.6	Préparation au CAPEFE	0	20	0

Le CAPEFE - Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Etranger est une certification qui s'adresse à celles et ceux désireux d'enseigner au cours d'une partie de leur carrière à l'étranger dans un contexte plurilingue.

Certifications et parcours proposés par l'UNIVERSITÉ

CAPEFE
PIX

Référent Relations
internationales et PIX
Anthony Marsan-ordi

CAPEFE

Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Étranger

**Vous avez un niveau B2 en anglais et un projet
d'enseignement à l'étranger ?
Le CAPEFE est pour vous !**



L'INSPÉ Centre Val de Loire propose une formation de 30h, en mode hybride, attestant d'un niveau de compétences et de connaissances attendues pour participer à l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger

Objectifs

- ✓ Préparer la certification nationale CAPEFE
- ✓ Comprendre les mécanismes d'interaction avec des apprenants dans un contexte plurilingue et les processus d'apprentissage d'une langue seconde (FLE, FLESCO, LV, LS)
- ✓ Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger
- ✓ Valoriser les compétences culturelles, linguistiques et interculturelles des personnels et étudiants par une formation qualifiante
- ✓ Favoriser la mobilité des enseignants français à l'étranger

Organisation

- ✓ D'octobre à mai
- ✓ 24h de cours en distanciel (le mercredi de 18h30 à 20h)
- ✓ 2 modules de 3h chacun en présentiel à l'INSPÉ

- Module 1 | Dimension culturelle et pratique enseignante | 3h
- Module 2 | Compréhension de l'environnement international et enjeux de la politique éducative française à l'étranger | 12h
- Module 3 | Enseignement en contexte plurilingue | 3h
- Module 4 | Méthodes d'enseignement et ressources, aire linguistique et démarches pédagogiques | 12h

Prérequis à toute candidature

- ✓ Pouvoir attester d'un niveau B2 par l'obtention d'un examen ou certificat approprié (TOEIC, TOEFL, CLES niveau 2, etc...), ou demander à passer un entretien de 10 minutes en langue anglaise auprès de capefe.inspe@univ-orleans.fr avant l'acte de candidature
- ✓ Et, pour les enseignants et personnels d'éducation : être titulaires en poste dans l'académie d'Orléans-Tours
- ✓ Et, pour les étudiants : être inscrits à l'INSPÉ en master MEEF (1^{er} degré, 2^d degré, Encadrement Educatif, PIF) à la rentrée 2023.

Le CAPEFE

Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Étranger est une certification qui s'adresse à celles et ceux désireux d'enseigner au cours d'une partie de leur carrière à l'étranger dans un contexte plurilingue.

Récapitulatif des étapes :

- Réunion d'information sur Teams : le 07/09/2023 à 18h (lien sur la page internet CAPEFE <https://www.univ-orleans.fr/fr/inspe/formation/certifications/capefe> où figure également le calendrier de la formation et une bibliographie indicative)
- date butoir d'envoi des candidatures à partir du dossier téléchargeable depuis la page <https://www.univ-orleans.fr/fr/inspe/formation/certifications/capefe> : 15/09/2023. Envoi à capefe.inspe@univ-orleans.fr
- début des cours: mercredi 11 octobre 2023, site de Bourgogne (cf. calendrier en PJ)

PIX



- Attester les compétences numériques nécessaires à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication.
- Remplace le C2I
- Une plateforme disponible 24h/24, 7j/7, <https://pix.fr>
- Mesurer ses compétences
- Valoriser ses compétences

M2 contractuel alternant

Le livret du contractuel Alternant sera à télécharger sur le site de la DSDEN

Les modalités de stage et d'accompagnement

Modalités
de stage

30 journées en stage filé

1 jour par semaine sur 30 semaines

LE MARDI

libérés de stage les 2 semaines précédant les écrits du CRPE.

2 x 2 semaines en stage massé

Chaque stage massé est précédé d'une journée « immersion »

36 heures hors service d'enseignement

en cas de conflit de dates, l'INSPÉ est prioritaire

Les modalités de stage et d'accompagnement

C-Alt

Modalités
de stage

22

220/230

Pré-rentrée école : **vendredi 30 août**

Rentrée école : **lundi 2 septembre**

Immersion #1 : **lundi 2 septembre**

Immersion #2 : **mardi 3 septembre**

SRG#1

Immersion SRG : **Vendredi 8 novembre 2024**

Responsabilité : **du 18 novembre au 29 novembre 2024**

SRG #2

Immersion SRG : **lundi 20 janvier 2025**

Responsabilité : **du 27 janvier au 7 février 2025**

Les modalités de stage et d'accompagnement

Dates stages ALTERNANTS (filé le mardi)					
SEMESTRE 9			SEMESTRE 10		
Semaine		Dates	Semaine		Dates
36	Immersion	lundi 2 septembre 2024	2	F13	mardi 7 janvier 2025
36	Immersion	mardi 3 septembre 2024	3	F14	mardi 14 janvier 2025
37	F1	mardi 10 septembre 2024	4	Immersion	lundi 20 janvier 2025
38	F2	mardi 17 septembre 2024	4	F16	mardi 21 janvier 2025
39	F3	mardi 24 septembre 2024	5	2eme stage massé	du lundi 27 janvier 2025
40	F4	mardi 1 octobre 2024	6		au vendredi 7 février 2025
41	F5	mardi 8 octobre 2024	9	F17	mardi 25 février 2025
42	F6	mardi 15 octobre 2024	10	F18	mardi 4 mars 2025
45	F7	mardi 5 novembre 2024	11	F19	mardi 11 mars 2025
45	Immersion	vendredi 8 novembre 2024	12	F20	mardi 18 mars 2025
46	F9	mardi 12 novembre 2024	17	F21	mardi 22 avril 2025
5	1er stage massé	du lundi 18 novembre 2024	18	F22	mardi 29 avril 2025
6		au vendredi 29 novembre 2024	19	F23	mardi 6 mai 2025
49	F10	mardi 3 décembre 2024	20	F24	mardi 13 mai 2025
50	F11	mardi 10 décembre 2024	21	F25	mardi 20 mai 2025
51	F12	mardi 17 décembre 2024	22	F26	mardi 27 mai 2025
			23	F27	mardi 3 juin 2025
			24	F28	mardi 10 juin 2025
			25	F29	mardi 17 juin 2025
			26	F29	mardi 24 juin 2025
			27	F30	mardi 1 juillet 2025

Évaluation C-Alt

INSPÉ

2 visites par le tuteur INSPÉ

P2 stage massé

P4 stage filé

DSDEN

2 visites par le tuteur académique

P1 stage filé

P3 stage massé

Les visites

Il est souhaité qu'une visite par type de stage soit programmée

STAGE MEEF 1^{er} degré - RAPPORT - Année universitaire

NOM - PRÉNOM de l'étudiant :

(Pour les femmes mariées, indiquer le nom de naissance suivi du nom marital)

MASTER

M1

M2

DOMAINE

Enseignement

Éducation

NOM - PRÉNOM du tuteur :

Formation

ÉTABLISSEMENT

INSPÉ

EN

Éducation

Formation

Lieu du stage :

Date ou période :

Profil du groupe pris en charge par l'étudiant : *(préciser le contexte et les conditions)*

Objectifs d'apprentissage visés par l'étudiant :

Brève description des situations mises en œuvre :

Entretien (thèmes abordés, capacité d'analyse réflexive de l'étudiant) :

Le tableau des compétences en annexe aidera le tuteur à établir le rapport. Il est construit sur la base du référentiel de formation en Master MEEF de juillet 2019, qui constitue une déclinaison du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation de 2013.

Appréciation globale des compétences professionnelles de l'étudiant :

Compétences développées :

Compétences en cours de développement :

Compétences à initier :

Toutes les compétences citées sont les compétences professionnelles que l'étudiant doit développer en vue de les maîtriser en fin de formation initiale, c'est-à-dire en fin de Master 2.

Les compétences « blanches » doivent être observées dès le premier semestre.

Les compétences « bleues » peuvent être observées dès le premier semestre. Elles feront l'objet d'une attention particulière lors du second semestre.

LÉGENDE

ND : non développée / ECD : En cours de développement / D : Développée

M : Maîtrisée / NE : Non évaluée

Non Développée

Compétence non maîtrisée créant une difficulté importante.

En Cours de Développement

Compétence partiellement maîtrisée, fragile, qui doit être travaillée rapidement

Développée

Compétence suffisamment maîtrisée à ce stade de l'année

Maîtrisée

Compétence maîtrisée qui constitue un point fort de la professionnalité de l'étudiant

Non Évaluée

Compétence non observée ou non évaluable au regard du contexte de stage (un positionnement sur ces compétences pourra être effectué avec le référent en dehors des périodes de stage)

Évaluation des compétences professionnelles développées	ND	ECD	D	M	NÉ
AXE DE FORMATION 1 : UN PROFESSIONNEL DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION OU DE LA FORMATION					
Adopter une posture professionnelle adéquate					
1 - Respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus des discriminations					
2 - Respecter les exigences d'assiduité, de ponctualité, de sécurité et de confidentialité					
3 - Accompagner les formés dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes					
Communiquer à l'oral et à l'écrit					
4 - S'exprimer de manière correcte (orthographe, grammaire, syntaxe, lexique)					
5 - S'exprimer de manière claire et adaptée au public (communication verbale, paraverbale et non verbale)					
6 - S'exprimer dans une langue vivante en situation professionnelle					
Travailler en équipe					
7 - S'insérer dans une équipe en respectant ses règles					
8 - Échanger avec les membres d'une équipe pour organiser, planifier et évaluer ses interventions					
9 - Adopter une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son interlocuteur					
Utiliser Internet et les outils numériques de façon responsable					
10 - Connaître et mettre en œuvre les droits et devoirs liés à l'usage du numérique dans le cadre professionnel					

Évaluation des compétences professionnelles développées	ND	ECD	D	M	NÉ
AXE DE FORMATION 2 : UN PROFESSIONNEL POLYVALENT, PILOTE DE SES ACTIONS					
Construire des situations permettant l'acquisition de connaissances et de compétences					
11 - Maîtriser les connaissances spécifiques du domaine d'intervention					
12 - Définir des objectifs précis					
13 - Concevoir des interventions en mobilisant des outils didactiques, pédagogiques ou éducatifs répondant aux objectifs visés					
14 - Prévoir des modalités d'évaluation					
Mettre en œuvre des situations permettant l'acquisition de connaissances et de compétences					
15 - Mettre en place et maintenir un cadre permettant un déroulement efficace des activités					
16 - Instaurer une relation éducative favorable à l'engagement et à la réussite des formés					
17 - Savoir prévenir les conflits et intervenir efficacement s'ils se manifestent					
18 - Mesurer les acquis des formés (processus, résultats)					
Prendre en compte les besoins des formés					
19 - Connaître et respecter les besoins de publics spécifiques (enfants, adolescents, adultes)					
20 - Repérer et prendre en compte les besoins éducatifs particuliers					
21 - Déterminer des actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés					

PROCEDURE D'ALERTE POUR LES CONTRACTUELS ALTERNANTS

1. Les difficultés sont repérées par :

- Le P-INSPE
- Le tuteur DSDEN
- L'équipe de circonscription
- Le référent étude de l'INSPE
- Autre (préciser) :

Cocher la case correspondante

2. Le conseil d'équipe de suivi est réuni pour élaborer le projet de travail concerté (cf. document ci-dessous).
3. Le référent étude de l'INSPE présente les attendus auprès du contractuel alternant.
4. Le projet de travail concerté avec le contractuel alternant est mis en œuvre sur du temps dédié à l'INSPE.
5. Le projet ainsi que les différents écrits de synthèse sont transmis à tous les membres de l'équipe de suivi.

Département d'affectation			
Centre INSPE de scolarisation			
Nom Prénom contractuel alternant accompagné			
École et Classe en responsabilité			
Nom Prénom Fonction Du tuteur			
École et Classe Pour Accueil Observation			

- Rappel des besoins spécifiques

1
2
3

- Échéancier des temps d'observation

	Date	Indiquer si Journée ou Demi-Journée	Modalité (OBSERVATION ou OBSERVATION GUIDÉE)
1			
2			
3			

A renseigner par le/ la contractuel(le) alternant(e) et à faire parvenir à l'équipe de suivi

les « Observables » pour analyse durant l'entretien le retour réflexif	observations du contractuel alternant	Retour réflexif formateur	Mise en œuvre en classe
<i>Exemples : Bienveillance et sécurité des élèves, mode de fonctionnement, explicitations aux élèves des objectifs visés, ...</i>	<i>Pour chaque observable repérer la posture et/ou le positionnement professionnel</i>	<i>Analyse formateur avec contractuel(le) après observation voire intervention</i>	<i>Éléments qui seront mis en œuvre dans la prise en charge ultérieure de la classe.</i>
1.			
2.			
3.			

SIGLES

M2 SOPA

Les modalités de stage et d'accompagnement

Les étudiants de M2 non contractuels alternants suivent un stage de 8 semaines (32 jours) à plein temps en SOPA (Éducation Nationale) et un stage d'ouverture hors Éducation nationale (16 jours).

Objectifs

Le stage doit permettre aux étudiants de découvrir d'autres milieux professionnels que les écoles primaires dans lesquels des activités d'éducation, d'enseignement, de formation, d'accompagnement ou encore d'animation sont mises en œuvre.

Format

Le stage d'ouverture Hors Éducation Nationale doit s'effectuer sur 16 jours.

Tout ou partie du stage d'ouverture peut être réalisé dans le cadre d'un **stage à l'étranger**.

- M2 Contractuels Alternants : du 10 au 21 février 2025
- M2 SOPA : Du 27 janvier au 21 février OU du 10 février au 7 mars OU du 7 au 18 avril 2025

Les modalités de stage et d'accompagnement

SOPA

Stage Filé : le mardi à compter du 10 septembre 2024
Les trois cycles seront suivis (27 jours aux S9-S10)
stage Liaison CM2-6^{ème} (2 au 04/06/25) – École Inclusive (14 et 15/11/24)

Modalités
de stage

Stage d'ouverture

Responsabilité : du 18 novembre au 29 novembre 2024

21

Stage d'ouverture

Responsabilité : du 27 janvier au 7 février 2025

210/230

Les modalités de stage et d'accompagnement

Le stage filé

Dates stages SOPA (filé le mardi)									
SEMESTRE 9				SEMESTRE 10					
Semaine	Choix cycle			Dates	Semaine	Choix cycle			Dates
	C1	C2	C3			C1	C2	C3	
	C1	C2	C3	mardi 10 septembre 2024	2	C2	C3	C1	mardi 7 janvier 2025
38	C1	C2	C3	mardi 17 septembre 2024	3	C2	C3	C1	mardi 14 janvier 2025
39	C1	C2	C3	mardi 24 septembre 2024	4	C2	C3	C1	mardi 21 janvier 2025
40	C2	C3	C1	mardi 1 octobre 2024	5	Stage hors éducation			du lundi 27 janvier 2025
41	C2	C3	C1	mardi 8 octobre 2024	6	Stage hors éducation			au vendredi 7 février 2025
46	Stage ASH			jeudi 14 novembre 2024	9	C1	C2	C3	mardi 25 février 2025
46	Stage ASH			vendredi 15 novembre 2024	9	C1	C2	C3	vendredi 28 février 2025
47	Stage hors éducation			du lundi 18 novembre 2024	10	C1	C2	C3	mardi 4 mars 2025
48	Stage hors éducation			au vendredi 29 novembre 2024	11	C3	C1	C2	mardi 11 mars 2025
49	C2	C3	C1	mardi 3 décembre 2024	11	C3	C1	C2	vendredi 14 mars 2025
49	C2	C3	C1	vendredi 6 décembre 2024	12	C3	C1	C2	mardi 18 mars 2025
50	C2	C3	C1	mardi 10 décembre 2024	17	C3	C1	C2	mardi 22 avril 2025
51	C2	C3	C1	mardi 17 décembre 2024	18	C3	C1	C2	mardi 29 avril 2025
					19	C3	C1	C2	lundi 5 mai 2025
					19	C3	C1	C2	mardi 6 mai 2025
					20	C3	C1	C2	lundi 12 mai 2025
					20	C3	C1	C2	mardi 13 mai 2025
					23	Stage Collège			du lundi 2 juin 2025 au mercredi 4 juin 2025
					24	C1	C2	C3	mardi 10 juin 2025
					25	C1	C2	C3	mardi 17 juin 2025
					26	C1	C2	C3	mardi 24 juin 2025

De 13h30 à 14h30
Compléter la fiche
de vœux et la
rendre
impérativement
avant 14h30 à
Delphine Serives

FICHE DE VŒUX SOPA

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

GROUPE :

SITUATION FAMILIALE :

AGE DES ENFANTS :

VÉHICULE : OUI NON

Vous devez classer vos vœux par ordre de préférence*

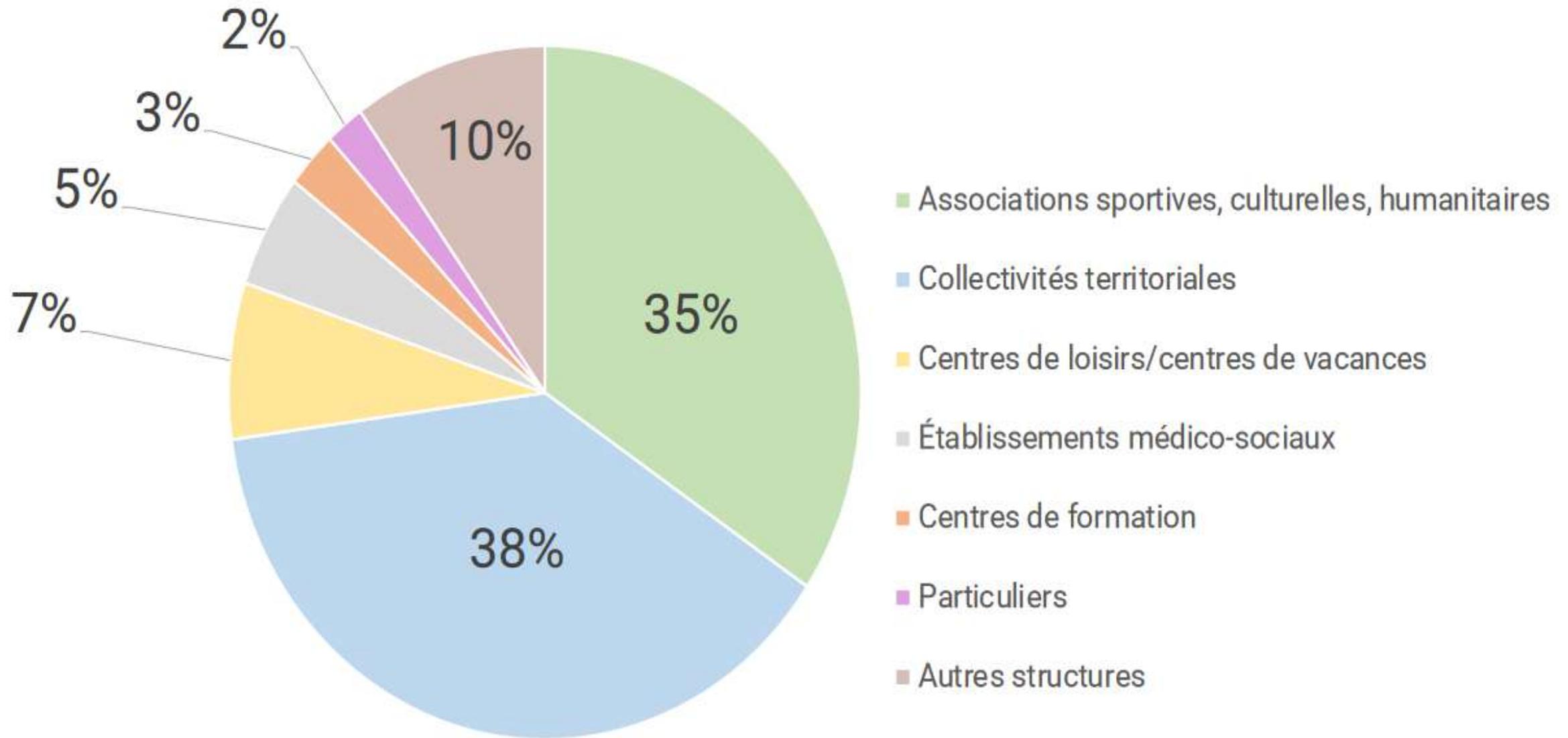
CHOIX CYCLE 1

VOEUX	NOM DU MAT OU DU PEMF	NOM ET ADRESSE DE L'ECOLE
C1		
C1		
C1		
C2		
C2		
C2		
C3		
C3		
C3		

De 13h30 à 14h30
Compléter la fiche
de vœux et la
rendre
impérativement
avant 14h30 à
Delphine Serives

ATTENTION : vos vœux sont effectués pour l'année et ne pourront être modifiés

État des lieux des structures d'accueil pour les stages d'ouverture (2022-2023)



Les modalités de stage et d'accompagnement

L'évaluation

Évaluation
N-Alt

2 modalités différentes d'évaluation:

- Le stage d'ouverture est évalué par un jury de formateurs INSPÉ à partir du rapport complété par les référents de l'étudiant des structures d'accueil et d'un entretien avec l'étudiant à partir de ces rapports en S9.
- Une visite par un formateur INSPÉ sur le stage filé (rapport de visite noté en S10)

STAGE MEEF 1^{er} degré - RAPPORT - Année universitaire

NOM - PRÉNOM de l'étudiant :

(Pour les femmes mariées, indiquer le nom de naissance suivi du nom marital)

MASTER

M1

M2

DOMAINE

Enseignement

Éducation

NOM - PRÉNOM du tuteur :

Formation

ÉTABLISSEMENT

INSPÉ

EN

Éducation

Formation

Lieu du stage :

Date ou période :

Profil du groupe pris en charge par l'étudiant : *(préciser le contexte et les conditions)*

Objectifs d'apprentissage visés par l'étudiant :

Brève description des situations mises en œuvre :

Entretien (thèmes abordés, capacité d'analyse réflexive de l'étudiant) :

Le tableau des compétences en annexe aidera le tuteur à établir le rapport. Il est construit sur la base du référentiel de formation en Master MEEF de juillet 2019, qui constitue une déclinaison du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation de 2013.

Appréciation globale des compétences professionnelles de l'étudiant :

Compétences développées :

Compétences en cours de développement :

Compétences à initier :

Toutes les compétences citées sont les compétences professionnelles que l'étudiant doit développer en vue de les maîtriser en fin de formation initiale, c'est-à-dire en fin de Master 2.

Les compétences « blanches » doivent être observées dès le premier semestre.

Les compétences « bleues » peuvent être observées dès le premier semestre. Elles feront l'objet d'une attention particulière lors du second semestre.

LÉGENDE

ND : non développée / ECD : En cours de développement / D : Développée

M : Maîtrisée / NE : Non évaluée

Non Développée

Compétence non maîtrisée créant une difficulté importante.

En Cours de Développement

Compétence partiellement maîtrisée, fragile, qui doit être travaillée rapidement

Développée

Compétence suffisamment maîtrisée à ce stade de l'année

Maîtrisée

Compétence maîtrisée qui constitue un point fort de la professionnalité de l'étudiant

Non Évaluée

Compétence non observée ou non évaluable au regard du contexte de stage (un positionnement sur ces compétences pourra être effectué avec le référent en-dehors des périodes de stage)

Évaluation des compétences professionnelles développées	ND	ECD	D	M	NÉ
AXE DE FORMATION 1 : UN PROFESSIONNEL DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ÉDUCATION OU DE LA FORMATION					
Adopter une posture professionnelle adéquate					
1 - Respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus des discriminations					
2 - Respecter les exigences d'assiduité, de ponctualité, de sécurité et de confidentialité					
3 - Accompagner les formés dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes					
Communiquer à l'oral et à l'écrit					
4 - S'exprimer de manière correcte (orthographe, grammaire, syntaxe, lexique)					
5 - S'exprimer de manière claire et adaptée au public (communication verbale, paraverbale et non verbale)					
6 - S'exprimer dans une langue vivante en situation professionnelle					
Travailler en équipe					
7 - S'insérer dans une équipe en respectant ses règles					
8 - Échanger avec les membres d'une équipe pour organiser, planifier et évaluer ses interventions					
9 - Adopter une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son interlocuteur					
Utiliser Internet et les outils numériques de façon responsable					
10 - Connaître et mettre en œuvre les droits et devoirs liés à l'usage du numérique dans le cadre professionnel					

Évaluation des compétences professionnelles développées	ND	ECD	D	M	NÉ
AXE DE FORMATION 2 : UN PROFESSIONNEL POLYVALENT, PILOTE DE SES ACTIONS					
Construire des situations permettant l'acquisition de connaissances et de compétences					
11 - Maîtriser les connaissances spécifiques du domaine d'intervention					
12 - Définir des objectifs précis					
13 - Concevoir des interventions en mobilisant des outils didactiques, pédagogiques ou éducatifs répondant aux objectifs visés					
14 - Prévoir des modalités d'évaluation					
Mettre en œuvre des situations permettant l'acquisition de connaissances et de compétences					
15 - Mettre en place et maintenir un cadre permettant un déroulement efficace des activités					
16 - Instaurer une relation éducative favorable à l'engagement et à la réussite des formés					
17 - Savoir prévenir les conflits et intervenir efficacement s'ils se manifestent					
18 - Mesurer les acquis des formés (processus, résultats)					
Prendre en compte les besoins des formés					
19 - Connaître et respecter les besoins de publics spécifiques (enfants, adolescents, adultes)					
20 - Repérer et prendre en compte les besoins éducatifs particuliers					
21 - Déterminer des actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés					

Réunion le 20 septembre 2024
en amphi à 11h00 avec Stéphane Brunel
et Fanny Michaux (Relations
internationales), responsables du
parcours

Stage à l'étranger

MEEF 1^{er} degré :

Référent Relations
internationales et PIX
Anthony Marsan-ordi

4 semaines

M1 : du 27 janvier au 21 février 2025

M2 SOPA (stage d'ouverture) : du 27 janvier au 21 février 2025 ou du 10 février au 07 mars 2025 ou les dates du stage d'ouverture fixées par le centre de formation

2 semaines

M2 alternants ou M2 SOPA : du 10 au 21 février 2025 ou du 7 au 18 avril 2025 – à condition de ne pas avoir cours sur l'une des 2 semaines

<https://www.univ-orleans.fr/index.php/fr/inspe/international/partir-letranger/stage-letranger>



PARTIR À L'ÉTRANGER PENDANT SES ÉTUDES

Pourquoi pas vous ?

RÉUNION D'INFORMATIONS

VENDREDI | **11h - 12h**
20 SEPTEMBRE

BU

Petite présentation

La bibliothèque est spécialisée en **sciences de l'éducation**. Vous y trouverez des ouvrages de **didactique**, des **manuels**, des **périodiques**, de la **littérature jeunesse**, des séries de romans pour tous niveaux. Elle est accessible **gratuitement** à tous les enseignants de l'Académie.

Le catalogue est accessible ici :
<https://scd.univ-orleans.fr/>



Droits d'emprunts :
10 documents pour
21 jours

Horaires :
Lundi à Jeudi : 8h15 - 18h
Vendredi : 8h15 - 17h

Bibliothèque d'Eure et Loir Campus
21 rue de Loigny La Bataille 28000 Chartres
Tél : 02 37 91 60 17
Courriel : crd_inspe28@univ-orleans.fr

SCOLARITE

Responsable administrative

(RSE, VAC, aménagement d'horaire) : Guenhælle Pinoteau

Bureau A 042

02 37 91 60 27

guenhælle.pinoteau@univ-orleans.fr

Scolarité des M1

Secrétariat de direction:

Joshua Gouin

Bureau A 038

02 37 91 60 16

joshua.gouin@univ-orleans.fr

Scolarité des M2,

PES, SEFCO :

Delphine Serives

Bureau A 049

02 37 91 60 26

delphine.serives@univ-orleans.fr

Suivi des absences :

Véronique Comte

Bureau A 049

02 37 91 60 28

veronique.comte@univ-orleans.fr



L'EQUIPE

SCOLARITÉ - Aménagement possible de scolarité

Campagne pour les demandes de :

- **RSE (régime spécial étudiant)**
- **VAC (validation d'acquis)**
- **Aménagement d'horaire**
- **Passerelle Handicap**

SCOLARITÉ - Passerelle Handicap

- situation de handicap
- difficultés temporaires ou permanentes
- renouvellement des tiers-temps

accompagnement dans votre projet d'étude ou professionnel

- personnalisation des parcours
 - aide aux études
 - aménagement des examens
- adaptation des documents pédagogiques
- prêt et aide à l'acquisition de matériel spécialisé
 - aide aux déplacements et aux repas
- accompagnement dans les démarches administratives
- aide à l'obtention de logements adaptés à proximité

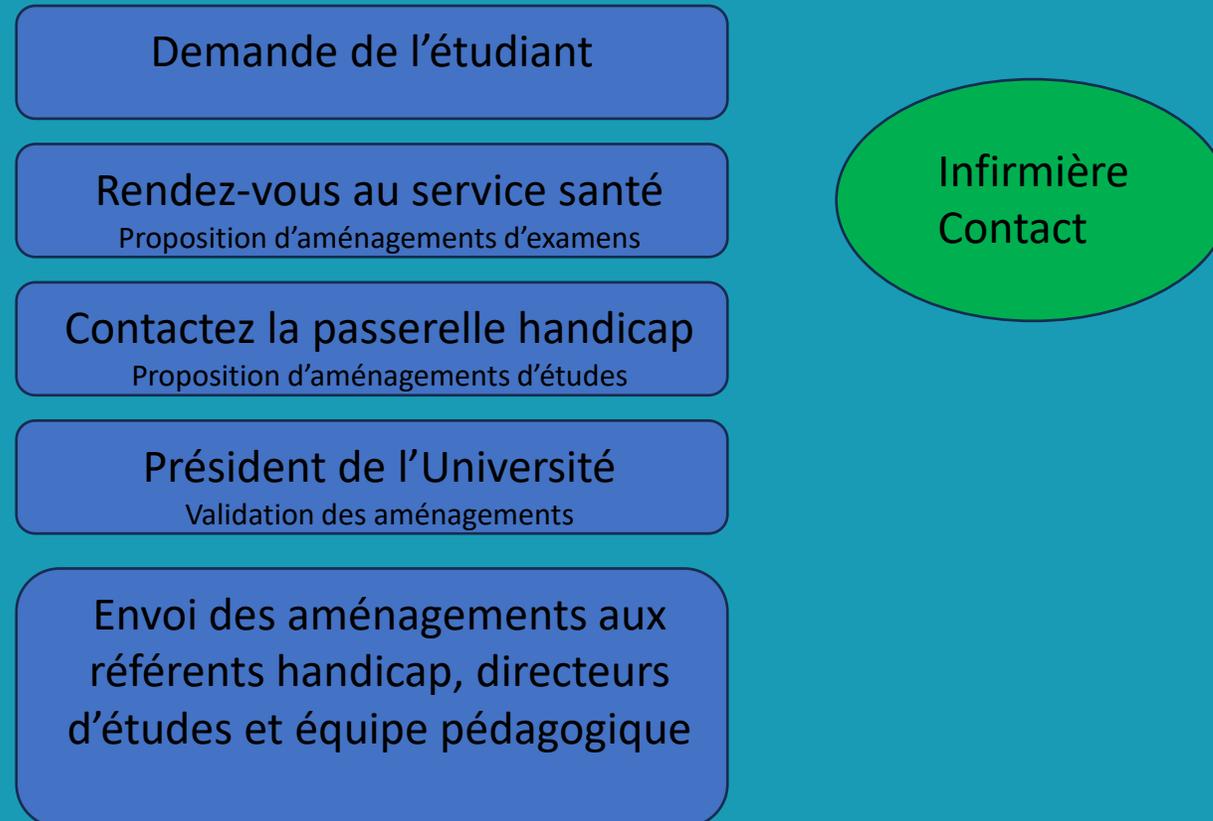
Référent handicap Inspé Chartres
Nicolas Filoche
Delphine Serives

Passerelle handicap
Rue de Tours B.P. 6749
45067 ORLEANS Cedex 2
Tél : 02 38 41 71 76
passerelle.handicap@univ-orleans.fr

Service de santé universitaire
9, rue de Tours
45072 Orléans cedex 2
Tél 02 38 41 71 79
sante@univ-orleans.fr

SCOLARITÉ - Passerelle Handicap

Processus de la demande



SCOLARITÉ - assiduité

Document disponible sur la page INSPE www.univ-orleans.fr/fr/inspe



→ M1 MEEF 1ER DEGRE :

- Maquette de formation
- Diaporama de rentrée
- CAPEFE
- Demande d'autorisation ou de régularisation d'absence

→ M2 MEEF 1ER DEGRE :

- Maquette de formation
- Diaporama de rentrée
- CAPEFE
- Demande d'autorisation ou de régularisation d'absence



M2

Centre de formation de CHARTRES 2024/2025

Document à retourner par mail avec accusé réception à : veronique.comte@univ-orleans.fr

Autorisation d'absence **Régularisation d'absence**

Sans justification dans un délai de **5 jours** suivant l'absence,
L'absence, le retard au-delà de 30 minute, ou le départ anticipé de cours sera considéré comme injustifié.
Quelle que soit l'absence, **un justificatif est obligatoire**
(une attestation sur l'honneur selon la situation est envisageable).

Nom et prénom : _____

M1 M2 non alternants M2 alternants* PES 50%*

Etudiant relevant de la formation continue Etudiant AED prépro

Groupe : _____

Jour(s) d'absence et horaires précisés :

Cours concerné(s) par l'absence:

Dans le cas d'une absence programmée,
Il est souhaitable d'en informer les enseignants es (INSPE et/ou Terrain).

ABSENCE sans appréciation :

- Maladie
- Rendez-vous médical
- Garde d'enfant malade / Garde d'enfant de moins de 11 ans en raison du non-remplacement du professeur de la classe
- Grève ou perturbation de transport (transport personnel ou commun)
- Evènement familial (mariage, enterrement, ...)
- Convocation administrative

ABSENCE JUSTIFIÉE **ABSENCE INJUSTIFIÉE**

ABSENCE sous l'appréciation du Responsable de Centre et Enseignant Référent :

- Mission Ecole (Equipe de suivi, ESS, conseil, sortie scolaire...)

Précisez :

- Mission Master (Recherche en classe)

Précisez :

Autres :

ABSENCE JUSTIFIÉE / ACCORDEE **ABSENCE INJUSTIFIÉE / REFUSEE**

Motif du refus : _____

Seuls les demandes refusées ou injustifiées seront retournées avec le motif.

Réservé à l'administration : Réponse transmise le _____

POUR NOUS INFORMER DE VOS ABSENCES PREVUES OU IMPREVUES A L'INSPE

- **Cette demande** doit être adressée avec accusé de réception, par mail à **Mme COMTE Véronique** de l'INSPE, **accompagnée obligatoirement d'un justificatif** dans un délai de **5 jours maximum**.

à : veronique.comte@univ-orleans.fr

➔ Si votre demande est acceptée, aucun retour ne vous sera fait.

➔ Cependant, en cas de demande refusée, ce document vous sera retourné avec le motif de refus.
Chaque absence justifiée ou injustifiée sera enregistrée par Mme COMTE Véronique sur un tableau Excel, et seront transmises aux responsables.

Toutes les demandes d'absences injustifiées dans les 5 jours qui suivent la date de votre absence, seront considérées et enregistrées comme absence non justifiée, et remonteront au jury.

Attention : veuillez à bien émarger les listes d'émargement avant de quitter les cours, ou de les réclamer aux formateurs.

Outils numériques

Équipement informatique

Prêt d'équipement, dispositif PRESTO, contact : [Guenhaëlle Pinoteau](#)

Aide financière : <https://www.univ-orleans.fr/fr/univ/vie-des-campus/aide-lacquisition-dordinateur-portable>

Outils numériques

Activer votre compte numérique : ent.univ-orleans.fr

Format du mail associé au compte : prenom.nom@etu.univ-orleans.fr

Ce mail figure sur votre récapitulatif d'inscription et aussi [ici](#).

Ce compte ENT permet d'accéder aux emplois du temps, à des cours en ligne sur CELENE, beaucoup de ressources documentaires et bien d'autres services.

Doc PAON, Eduroam, Office 365, PRESTO, Izly : « [Connectez-vous](#) »

Plus de détails : « [Bien commencer la rentrée](#) »

Conseil de l'Inspe avec les délégués étudiants

Cette instance est composée de :

- Délégués des étudiants M1 et M2
- Membres des personnels administratifs et techniques
- Membres des personnels enseignants
- Responsable de Bibliothèque
- Responsable de centre INSPE

Cette instance se réunit 3 fois dans l'année universitaire :

- Fin octobre
- Fin janvier/début février
- Début juin

Associations étudiantes

APC CHARTRES

L'Association des Apprentis Professeurs de Chartres, est destinée aux étudiants de l'INSPE de Chartres.

Qui sommes-nous ? APC CHARTRES est une nouvelle association étudiante, créée en juin 2024, avec pour objectif de promouvoir et de faciliter l'accès à des activités artistiques, culturelles et sportives.

APC CHARTRES est avant tout une communauté. Nous favorisons les échanges et la solidarité entre nos membres pour que chacun se sente soutenu et valorisé. L'association est une excellente occasion de rencontrer des étudiants partageant les mêmes intérêts que vous, dans une ambiance chaleureuse et accueillante.

Comment adhérer ? La cotisation annuelle s'élève à seulement 5 euros. Rejoignez-nous et faites partie d'une aventure enrichissante et passionnante !

N'hésitez pas à venir nous rencontrer, à nous suivre sur Instagram [@apc.chartres](https://www.instagram.com/apc.chartres) et à nous contacter pour toute question. Nous serons ravis de répondre à vos demandes apc.chartres@gmail.com

Pour les plus motivés : APC CHARTRES recrute ! Si vous souhaitez vous investir dans la vie associative, rejoignez notre équipe.



BDEC, Bureau Des Étudiants de Chartres

Association présente sur l'Eure et Loir campus depuis fin 2019 (sa date de création).

L'objectif de cette association est d'améliorer la vie étudiante chartreuse par la mise en place d'événements tels que des AfterWorks, des soirées, mais aussi des journées à thème (C'sport, journée de cohésion). Nous sommes également chargés de l'organisation du gala de Noël qui se tient chaque année en décembre au campus.

Notre second objectif est de créer une cohésion entre les différentes entités du campus lors de ses événements pour créer une vie de campus riche, où tous les étudiants peuvent s'épanouir et proposer des projets.

Les étudiants intéressés par le BDEC ou ayant des questions peuvent nous contacter sur les réseaux sociaux ou bien par mail :

- Facebook : BDEC - Bureau des étudiants de Chartres
- Instagram : bde_chartres
- Mail : chartresbde@gmail.com

Dates à retenir

Evènements et examens

- Reprise des cours 4 septembre à 8h
- Campus Fest' le 12 septembre
- Journée de cohésion/partenaires le 18 septembre

Examens :

S9 session 1 : du 16 au 20 décembre 2024
et du 8 au 12 janvier 2024.

S9 session 2 : du 11 au 22 mars 2024

S10 session 1 : du 22 au 26 avril 2024

S10 session 2 : du 3 au 14 juin 2024

Vacances universitaires

- **Vacances de la Toussaint**
du 26 octobre au 3 novembre 2024 inclus
- **Vacances de fin d'année**
du 21 décembre 2024 au 5 janvier 2025 inclus
- **Vacances d'hiver**
du 15 au 23 février 2025 inclus
- **Vacances de printemps**
du 12 avril au 21 avril 2025 inclus
- **Vacances d'été**
À partir du 5 juillet 2024 inclus

JOURNÉE DE COHESION MASTER MEEF 1ER DEGRÉ CENTRE DE CHARTRES

18 SEPTEMBRE 2024
AUX ÉTANGS D'ÉCLUZELLES
DE 9H00-16H30
PRÉSENCE OBLIGATOIRE

*Tenue
décontractée*

INSCRIPTION
COVOITURAGE



*MATIN, DÉCOUVERTE DES
ASSOCIATIONS PARTENAIRES*

PIQUE-NIQUE TIRÉ DU SAC

APRÈS-MIDI, JEUX D'ÉQUIPE

*SOIRÉE ORGANISÉE PAR
L'ASSOCIATION APC*



SERVICE DE SANTÉ UNIVERSITAIRE

MADAME BALLATORE
VOUS ACCUEILLE

TOUS LES MERCREDIS

SUR LE SITE

D'EURE ET LOIR CAMPUS

1ERE PORTE À DROITE, ENTRÉE PRINCIPALE (BÂT.B)

PRISE DE RDV SUR

SANTE-CHARTRES@UNIV-ORLEANS.FR

OU AU

02 37 91 83 09



SANTE



REPRISE DU SUAPSE AU GYMNASE
LYCEE MARCEAU

STEPS/FITNESS
MARDI 20H - 22H

FUTSAL LUNDI
20H - 22H

Chartres
SUAPSE
SPORTS & CAMPUS

inscription sur ce QR CODE



REPUBLICAINE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Université
d'ORLÉANS

SPORT – SUAPSE

À partir du 16 septembre

SCOLARITÉ

Carte étudiant et inscription administrative
Emploi du temps
Absences/Assiduité
Scolarité M1
Scolarité M2, PES 50
Formation continue
Passerelle handicap
Demande RSE et VAC

DEMANDE PÉDAGOGIQUE

TD11



Référent M1



TD12

Mémoire

Référent PES 50 et PES 100

Stage à l'étranger, Relations Internationales

TD21



Référent M2



TD22

FAQ

cliquez sur une
catégorie pour avoir le
contact

VIE ETUDIANTE

BU
IZLY
Impression campus
Resto universitaire
GDA
PSC1
SUAPSE
SUAPSE/INSPE
Association étudiante BDEC
Association étudiante APC
Amélioration Vie Etudiante

ACCOMPAGNEMENT / AIDE

Difficulté personnelle
Mon Psy
Assistante sociale Crous
Infirmière de Chartres

INFORMATIQUE

Presto ! prêt d'ordinateur
Aide acquisition PC
Référent informatique
ENT
Eduroam
Appli UnivOrleans
Célène

Les réseaux sociaux utiles

Inspe



[facebook/inspe.cvl](https://www.facebook.com/inspe.cvl)



<https://twitter.com/INSPECVL>



[linkedin.com/company/inspe-centre-val-de-loire](https://www.linkedin.com/company/inspe-centre-val-de-loire)



[youtube.com/INSPECVL](https://www.youtube.com/INSPECVL)

et..

-  *facebook/BIJ de Chartres*
-  *instagram/bijdechartres*
-  *facebook/CROUS Orléans-Tours*
-  *instagram/crous_orleans_tours*
-  *facebook/EtudiantGouv*

Inscription aux formations de l'INSPÉ Centre Val de Loire

Toutes les informations pour s'inscrire aux format...



Nos masters



- Devenir Professeur des écoles
- Devenir Professeur des lycées et collèges
- Devenir Conseiller Principal d'Éducation
- Devenir Formateur d'adultes ou enseignant spécialisé

Nos centres de formation

- Blois
- Bourges
- Chartres
- Châteauroux
- Orléans
- Tours-Fondettes

Agenda



[Voir toutes les actualités](#)

CLICK

Vous êtes :



- Étudiant à l'INSPÉ
- Stagiaire 2^d degré à l'INSPÉ
- Personnel ou vacataire de l'INSPÉ
- Tuteur de terrain (PEMF ou 2^d degré)

Vous souhaitez :



- Vous informer à propos de l'INSPÉ
- S'inscrire aux formations de l'INSPÉ
- Intégrer l'INSPÉ en tant que personnel
- Vous informer sur la formation de

<https://www.univ-orleans.fr/fr/inspe/chartres>

Découvrir



→ Bienvenue à l'INSPÉ

↓ Centres de formation

| Blois

| Bourges

| Chartres

| Châteauroux

| Orléans

| Tours-Fondettes

→ Groupes de concertation

→ Partenaires

→ Agenda

→ Les news de l'INSPÉ

Chartres

- MEEF 1er degré

→ 21 Rue de Loigny la Bataille - 28000 CHARTRES
Tél. : 02 37 91 60 24

→ [Organisation et contacts du centre de formation :](#)

 [guidechartres_1.pdf](#)

CLICK

1.31 Mo



<https://www.univ-orleans.fr/fr/inspe/chartres>

- | Orléans
- | Tours-Fondettes
- **Groupes de concertation**
- Partenaires
- Agenda
- Les news de l'INSPÉ

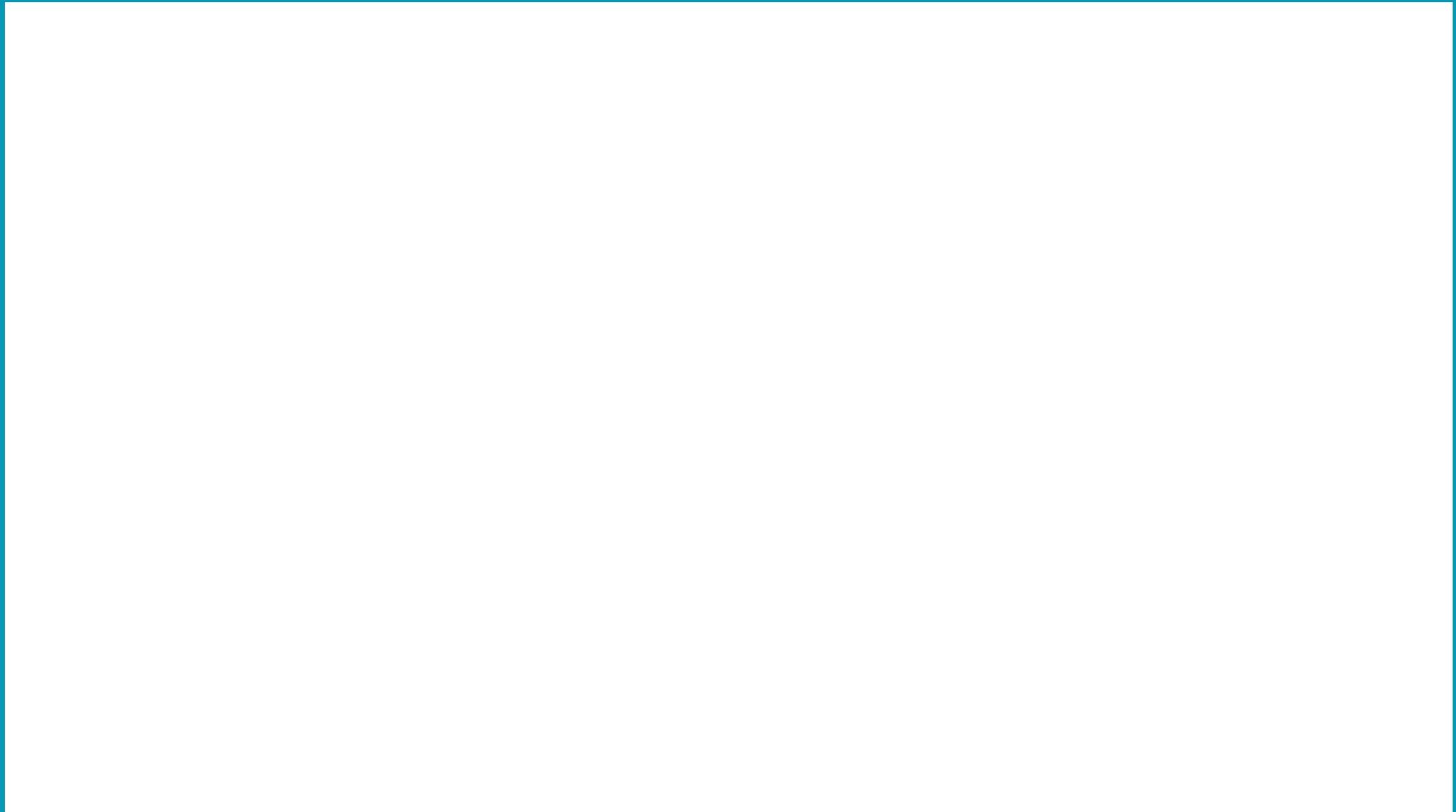


→ [Association d'étudiants](#)

CLICK

→ Retrouvez toutes les actualités du centre de formation sur la [page Facebook](#) et le [compte Twitter](#) de l'INSPÉ CVL !

NOS PARTENAIRES ACTIFS





Bonne Rentrée